

**À Lens, la métamorphose continue !**

**CONTACT**  
Centre Communal d'Action Sociale  
2, rue Bayard à Lens  
03 21 14 25 70



**La métamorphose continue !**

**Pour vous à Lens**  
**Mieux vivre**  
**avec plus de solidarité**

- La solidarité au quotidien :  
le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Des aides pour faciliter  
l'accès aux transports urbains

## LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN : LE CCAS

EN 2011, PLUS DE 1 000 FAMILLES LENSOISES AIDÉES PAR LE CCAS.

### • Un organisme au service des personnes en difficultés sociales ou victimes des accidents de la vie

Dans le contexte économique actuel, il est parfois difficile de faire face aux dépenses du foyer et aux charges diverses liées à celui-ci. Le **CCAS** de Lens, doté d'un personnel expérimenté dans le domaine du social apporte **soutien, réconfort, écoute et conseil à tout Lensois** qui en fait la demande.

### • Un rôle de relai pour l'instruction des dossiers d'aide légale

Allocation Personnalisée d'Autonomie, frais de placement personnes âgées et/ou handicapées, allocation compensatrice pour tierce personne, obligation alimentaire, allocation frais d'entretien, allocation de solidarité aux personnes âgées, carte d'invalidité, demande d'allocation adultes handicapés, Fonds Solidarité Energie, Fonds Solidarité Logement, Revenu Solidarité Active, surendettement.

### • Les aides facultatives

Le **CCAS** de Lens, par le biais d'une commission permanente, **étudie la situation financière des foyers en précarité** et **attribue des aides diverses** suivant un barème établi et sous certaines conditions.

### • Un partenaire de proximité

Des locaux ouverts au public avec un **accueil du lundi au vendredi**. Des permanences les **lundi & jeudi** matin de **9h à 12h** au **Centre Social DUMAS** et les **lundi & jeudi** après-midi de **13h30 à 16h30** au Centre VACHALA.

### • Conseil et accompagnement dans les démarches administratives



### • Un lien avec les structures institutionnelles et associatives

### • Une écoute active dans les moments difficiles de la vie et dans les épreuves

### • Un lieu convivial dans l'accès aux loisirs et aux associations

### • Un rôle de domiciliation



## DES AIDES POUR FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS URBAINS

### • Les demandeurs d'emploi

Ils peuvent bénéficier de **10 trajets** par mois pendant 6 mois sur le réseau de

transport en commun TADAO (*pour solliciter cette aide, il faut être inscrit à l'ANPE et disposer de ressources inférieures ou égales au SMIC*).

• **Les personnes à mobilité réduite**  
Les titulaires de la carte d'invalidité avec un taux au moins égal à **80%** et justifiant par certificat médical de l'utilisation d'un déambulateur, fauteuil roulant ou de deux cannes ou de l'atteinte de cécité totale, bénéficient d'un service sur mesure. Il donne le droit à la prise en charge au domicile (*réservation 48h à l'avance*) et à la dépose devant l'endroit souhaité pour le prix d'un voyage classique.

### • Les plus de 65 ans

La **carte Senior** ouvre droit à **10 trajets** par mois pendant un an. Ce service est accessible aux personnes non impossibles âgées de **65 à 69 ans**. Il est renouvelable chaque année.

### • Les plus de 70 ans

La **carte Senior +** permet de bénéficier d'un **nombre illimité de trajets**. Elle est accessible aux personnes non impossibles âgées de plus de **70 ans**. Ce service est renouvelé chaque année.